

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 10 septembre 2018 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Madame Catherine BIGAY, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MÉANT Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Monsieur Laurent GITENET donne pouvoir à Monsieur Yves RIMOUX
Madame Stéphanie ROBERT
Madame Christine DURAND
Monsieur Laurent VILLANO

Monsieur Fabrice PETELET a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

*** Arbres de la Rue du Château**

Monsieur le Maire rappelle que sur les 12 arbres qui ont été plantés Rue du Château dans le cadre de l'aménagement du bourg, 9 arbres n'ont pas pris racine. Il y a trop d'eau pour ce type d'arbre. Monsieur le Maire propose d'arracher les arbres morts et de déplacer les trois arbres dans des endroits plus appropriés. L'entreprise CHARTIER sera recontactée pour savoir s'il est possible d'obtenir un dédommagement.

*** Aménagement du bourg**

Monsieur le Maire indique qu'il n'est toujours pas d'accord pour prononcer la réception des travaux. Une réunion était prévue le 3 septembre mais les seules personnes présentes étaient M. CHERPIN du cabinet OXYRIA et Monsieur Philippe GRIMAUD, sous-traitant de EUROVIA. L'entreprise EUROVIA n'était pas représentée.

Il a tout de même été conclu que l'implantation des tuyaux dans les angles des murs et la partie où il y a la pompe n'est vraiment pas facile à étancher.

Un courrier a été envoyé en recommandé avec accusé de réception à l'entreprise EUROVIA, titulaire du marché. L'entreprise a jusqu'au 21 septembre pour solutionner le problème d'étanchéité.

Un constat de bon fonctionnement sera réalisé les 24 et 25 septembre prochain.

Un courrier sera également envoyé au bureau d'études OXYRIA.

*** Ancienne Mairie**

Monsieur ... a fait parvenir en Mairie une nouvelle offre, d'un montant de 10.000 €. La discussion s'engage. Le Conseil Municipal décide que cette offre n'est pas suffisante et demande à Monsieur le Maire de mettre l'annonce en agence, sans exclusivité. Il faut également connaître les frais d'agence.

* Fermeture de la Trésorerie de Renaison

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de réponse à la motion votée en Conseil Municipal contre la fermeture de la trésorerie de Renaison.

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Loire indique que « [...] Ces regroupements visent à mettre en cohérence [...] la carte des trésoreries avec celle de l'intercommunalité. Ils s'inscrivent également dans un contexte de dématérialisation des échanges et de forte progression de l'utilisation des outils numériques permettant un accès à distance à nos services et donc de moindre fréquentation de ces petits postes. [...] Le transfert de l'activité de la Trésorerie de Renaison vers celle de Roanne permet de renforcer cette structure dédiée à la gestion du secteur public local et de poursuivre ainsi la professionnalisation des équipes. A cet égard, le renforcement de la Trésorerie de Roanne (dont l'éloignement de Renaison est tout relatif) permettra d'éviter le phénomène d'engorgement que vous semblez redouter.[...]. »

CLÔTURE DES RÉGIES DE RECETTES ET D'AVANCES TAP

Vu le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Considérant l'arrêt des temps d'activités périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- 1) Approuve la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes TAP et la régie d'avances pour l'acquisition de petites fournitures nécessaires à l'exercice des TAP.
- 2) Supprime l'encaisse prévue pour la gestion de la régie d'avances dont le montant était fixé à 400,00 €
- 3) Approuve que la suppression de ces régies prendra effet dès le 1^{er} décembre 2018 ;
- 4) Charge le secrétariat et le comptable du Trésor auprès de la commune, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu par le service Transports concernant la sécurité des passages à niveaux SNCF. Deux lignes ferroviaires traversent le territoire Roannais, il s'agit de :

- La ligne n°750 000 de (Paris) Moret-Veneux-les-sablons à Lyon Perrache,
- La ligne n°783 000 du Coteau à Saint Germain au Mont d'Or

Sur ces deux lignes ont été recensé 24 passages à niveau.

Sur la commune de CHANGY, le passage à niveau ne pose aucun problème.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Néant

DÉNOMINATION DES VOIES

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE présente le travail réalisé par la Commission Voirie et quelques membres du Conseil Municipal.

66 plaques et 200 numéros vont être commandés et installés prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame Corinne THIVANT demande s'il est possible de réserver un radar pédagogique pour l'installer en haut du bourg.

* EIFFAGE a réalisé les travaux de goudronnage à Rebruns.

* Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par les agents communaux pour remettre en place rapidement les deux services de cantine, au vu du nombre important d'enfants qui fréquentent le restaurant scolaire.

* La Commission Information-Communication se réunira le lundi 24 septembre à 20h00 en Mairie.

* Une réunion a été prévue le jeudi 20 septembre à 20h00 en Mairie avec l'Association Changy Histoire et Patrimoine pour l'organisation de la journée du 11 novembre et la commémoration du centenaire de l'Armistice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

<p>Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu Le LUNDI 22 OCTOBRE 2018 à 20H00</p>
